

*Les subsides*

Ce sont pour toutes ces raisons que des étrangers viennent visiter nos stations de recherche et échanger des scientifiques avec nous. Nous avons déjà signé des ententes à cet égard car quelle que soit la valeur de nos réalisations, si nous restons isolés, nous ne pourrions jamais nourrir le monde. En 1980, la population du globe a atteint 4.2 milliards de personnes. Vers l'an 2000, elle sera de 6 milliards et dans 20 ans nous assisterons à la plus grande explosion démographique de toute l'histoire de l'humanité. Le grand défi qui s'offre à nous est de produire des aliments et d'aider les autres à en produire.

Certains députés ont parlé de déplacements. Je devrais peut-être leur montrer les documents que je signe autorisant nos agents à parcourir le monde pour aider d'autres peuples à contrôler les maladies et à améliorer leur culture. Le budget de mon ministère n'équivaut qu'à 1.4 p. 100 de toutes les dépenses fédérales et une bonne partie est consacrée à l'aide à l'étranger. Notre agriculture est une des plus prospères du monde.

La motion à l'étude mentionne «tous les agriculteurs», et pourtant 50 p. 100 des agriculteurs canadiens sont libres de tout endettement; 35 p. 100 possèdent 85 p. 100 de leur exploitation de sorte que de 5 à 15 p. 100 éprouveraient des difficultés financières.

Certains ont dit qu'un programme de financement ou de stabilisation aiderait les agriculteurs en difficulté. Monsieur le Président, nous avons financé des programmes de prêts à 12 p. 100 d'intérêt pendant que les taux courants étaient de 16 ou 18 p. 100. Nous avons donc subventionné les taux d'intérêt à raison de 4 p. 100. Nous avons vu ce que les gouvernements provinciaux ont fait pour les producteurs qui comptent sur le fameux marché libre pour obtenir des recettes suffisantes.

Adopter ce projet de loi agricole, c'est comme administrer de l'aspirine au malade grave qu'est le marché. Je dis bien, monsieur le Président, le marché est malade. Il ne permet pas au producteur compétent de rentrer dans ses frais de production. Les producteurs disent ne pas vouloir de cadeaux. Le député qui a présenté la motion m'a reproché de ne pas instituer un programme de stabilisation aussi rapidement que je le devrais. Il a dit que les gouvernements provinciaux avaient proposé un programme. Monsieur le Président, il s'agit d'un programme similaire à celui que je leur avais proposé en 1977: quel progrès extraordinaire! Je ne sais pas si l'on peut qualifier cela de progressisme conservateur, mais ce n'est sûrement pas du libéralisme!

J'ai proposé ce programme à Yorktown, en Saskatchewan, lors d'une réunion fédérale-provinciale des ministres de l'Agriculture. Il s'agissait d'un programme de revenu garanti à 100 p. 100. Les ministres provinciaux et les producteurs s'y sont opposés. Ils ont dit que Whelan l'extravagant proposait aux producteurs des concessions qui encourageraient la surproduction et toutes sortes de déséquilibres indésirables. Que croyez-vous qu'ils recommandent maintenant, monsieur le Président? Ils vont jusqu'à dire que je devrais assurer un producteur jusqu'à concurrence de 12,000 porcins ou 16,000 bovins. Voilà ce que devrait offrir à leur avis la loi sur la stabilisation des prix agricoles. Cela veut dire que des avocats dont l'étude est située au quizième, seizième ou vingtième étage d'un immeuble pourraient être considérés comme des producteurs—une intégration verticale massive, voilà ce qu'ils recommandent. Je puis vous dire tout de suite, monsieur le Président, que je n'accepterai pas des quantités aussi énormes.

Nous avons participé à toutes les réunions depuis juin. Les ministres provinciaux m'ont dit l'automne dernier que si je n'avais rien à leur proposer, ils auraient eux, quelque chose à recommander avant le 1<sup>er</sup> juillet, ce que je les ai vivement invités à faire. Les gouvernements provinciaux devaient travailler en harmonie, dans un esprit pacifique et constructif, ce qui m'a paru excellent. Je leur avais proposé un programme, mais un seul gouvernement provincial croyait pouvoir m'appuyer. Le ministre de l'Ontario m'a dit qu'il m'appuierait, mais il n'a jamais obtenu l'appui officiel de son gouvernement. Puis un nouveau titulaire de l'Agriculture en Ontario a laissé entendre que si nous n'étions pas disposés à l'offrir, il le ferait, lui. Je lui ai dit de ne pas se gêner. Les gouvernements provinciaux ont donc travaillé ensemble durant bien près d'un an, mais seulement quatre d'entre eux se sont dit en faveur d'un programme quelconque. Je m'en suis réjoui, car je ne m'attendais pas à ce que les dix gouvernements provinciaux réussissent un jour à s'entendre sur quoi que ce soit.

Le Conseil canadien du porc, qui représente toutes les provinces, réclame la même chose pour le porc, mais les ministres provinciaux refusent de dire qu'ils interviendront. Comment pouvons-nous avoir un plan d'action national quand seules quatre provinces sont d'accord? On a dit qu'il s'agissait d'un programme volontaire, que les gouvernements fédéral et provinciaux verseraient chacun un dollar pour chaque dollar versé par les producteurs afin de constituer une caisse. Mais certains producteurs ne peuvent même pas fournir un dollar. Il nous faudrait signer un contrat avec ceux afin de déduire la première contribution du prix de vente lorsqu'ils vendront leur produit, qu'il s'agisse de porc, d'agneau, de veau, de viande transformée ou non. C'est la seule façon de les faire participer au programme à l'heure actuelle. C'est ce principe que nous avons appliqué dans le cas de l'assurance-récolte. Certains agriculteurs ne pourraient même pas emprunter de l'argent à la banque.

Le député qui a proposé la motion a condamné la Société du crédit agricole, monsieur le Président, mais son parti condamne aveuglément toutes les sociétés de la Couronne. Le député ne se rend-il pas compte qu'il y a d'autres institutions de prêt au Canada qui ont elles aussi le devoir et la responsabilité de prêter aux agriculteurs du Canada? En 1976, nous avons demandé aux institutions de prêt de bien vouloir prêter de l'argent aux agriculteurs. Elles ont dit qu'elles le feraient et qu'elles accorderaient des prêts hypothécaires à long terme. Mais, monsieur le Président, je connais des cas d'agriculteurs qui croyaient avoir contracté un prêt à long terme et qui n'avaient rien d'autre qu'un bout de papier que le gérant de banque pouvait transformer à sa guise en un prêt à taux flottant. C'est ce qui est arrivé à beaucoup d'agriculteurs. Ils croyaient avoir contracté un prêt à 11 p. 100 et le taux d'intérêt a monté en flèche jusqu'à 24 p. 100.

Le député de Bruce-Grey (M. Gurbin) sait pertinemment que lorsque nous prêtons de l'argent à 16 p. 100, c'était avantageux pour les agriculteurs puisque les banques exigeaient alors 22 ou 23 p. 100. Nous prêtons à 16 p. 100. Nos vis-à-vis feignent d'ignorer que nous avons subventionné ces agriculteurs pendant deux ans en leur accordant des taux aussi bas que 12 p. 100 alors qu'aucune institution de prêt à l'exception de la Société du crédit agricole ne consentait pareil taux pour